
25 place de Bordeaux

67000 STRASBOURG

☎ 03 88 14 31 00

📠 03 88 14 31 19

ikleber.strasbourg@ac_strasbourg.fr

ANNEE SCOLAIRE 2022/ 2023

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

POUR LES ETUDIANTS DES CLASSES PREPARATOIRES

Dans sa séance du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration du Lycée a décidé d'offrir aux élèves et étudiants, des possibilités de restauration et d'hébergement nécessitant l'utilisation d'une carte d'accès personnelle :

- **1. Le repas à l'unité :** (étudiant aux repas) le petit déjeuner, le déjeuner, ou le dîner, sans qu'aucun jour n'y aucun repas ne soit imposé, pour tous les étudiants du Lycée Kléber, à l'exception des internes.
- **2. L'internat :** réservé uniquement aux étudiants des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), **après acceptation de votre demande sur parcours Sup**, par la mise à disposition durant l'année scolaire mais en dehors des congés scolaires, d'un studio d'environ 10m², avec douche et sanitaires privés, **lié à l'adhésion annuelle au forfait restauration** (3 repas quotidiens).

Modalités applicables à l'ensemble des usagers du service de restauration :

- **BADGE**

Un badge (carte magnétique) est remis à chaque étudiant nouvellement inscrit à la restauration. Cette carte est strictement personnelle et devra être remplacée si elle est abîmée ou perdue. Le personnel de service pourra retirer les badges abîmés à la restauration scolaire.

A l'entrée du restaurant scolaire, tous les étudiants passent leur badge dans un lecteur pour obtenir un plateau.

- **RESERVATION DES REPAS**

Tous les étudiants, y compris les internes, doivent réserver leur repas au minimum 1 (un) jour à l'avance avant 23h59) à l'aide des bornes de réservation mises en place dans le hall du bâtiment A, près du secrétariat d'intendance, dans le bâtiment F ou par Internet

En cas de modification, tout repas commandé et non annulé quel que soit le motif, sera facturé.

- **L'oubli de carte ou l'absence de réservation entraîne un passage en fin de service.**

1. Le REPAS A L'UNITE

- **INSCRIPTION** : Pour éviter l'afflux des jours de rentrée et permettre la prise de repas dès le premier jour, les étudiants, à l'exception des internes, pourront passer à l'intendance à partir du **lundi 29 août 2022**, munis d'un chèque d'un montant de **43.50 €** libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Kléber.

- **TARIFS : (susceptibles de changer en cours d'année civile)**
 - * prix d'un repas 4.35 €
 - * prix du petit- déjeuner 2.00 €
 - * prix du badge en cas de renouvellement 3.00 €

- REAPPROVISIONNEMENT

A chaque passage le **solde du nombre de repas s'affiche**.

Le réapprovisionnement d'un compte se fait de la façon suivante :

- **Par carte bancaire à la borne libre-service Alise Express 1, hall du bâtiment A, minimum 20€**
- **Par Internet** : Un « espace famille » mis en place sur le site du lycée Kléber permet un paiement sécurisé par internet. Un avis par courriel vous indiquera la disponibilité de ce service, avec vos identifiants d'accès au site. La condition est d'avoir une carte bancaire (Bleue, Visa ou Mastercard) en cours de validité. Bien entendu les données relatives à la carte bancaire ne sont à aucun moment visibles par l'établissement ou le prestataire, conformément à la réglementation : informations cryptées et sécurisées selon le protocole SSL 128 bits.
- **Par virement par Internet sur le compte bancaire du lycée**
- **Par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Kléber complété au dos par le n° du badge, nom - prénom et classe de l'étudiant. Les chèques sont à déposer dans la borne libre-service installée devant l'accueil de l'intendance,**
- **En espèces, à l'intendance bâtiment A bureau n°3 (voir horaires de la caisse),**

Un compte créditeur fin juin est reporté sur l'année scolaire suivante,

Le solde positif sera remboursé aux élèves quittant définitivement l'établissement.

2. L'INTERNAT

Après acceptation de votre demande d'internat sur Parcours Sup, vous recevez un dossier d'inscription à retourner à l'établissement.

Un badge d'accès à la restauration sera remis aux internes le jour de la rentrée.

L'inscription à l'internat est forfaitaire : la location du studio est indissociable de l'adhésion à la restauration et entraîne l'obligation de payer l'intégralité des frais pour l'année scolaire, y compris en cas de départ prématuré de l'internat. (Pas de remise d'ordre pour les concours).

- **CAUTION**

Un chèque de caution d'un montant de 155 €, libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Kléber, devra obligatoirement être déposé le jour de la rentrée contre remise des clefs. (indiquer au verso les noms, prénom et classe de l'étudiant)

La caution est encaissée, elle est conservée si l'étudiant est admis à l'internat en deuxième année, et sera restituée lors du départ par virement bancaire sous réserve que l'état des lieux n'ait pas relevé de dégradation. Pour cela, il est demandé qu'un RIB soit collé sur la fiche intendance.

- **ASSURANCE HABITATION OBLIGATOIRE**

Une attestation d'assurance multirisque habitation, pour une « chambre meublée de 10m² avec douche et sanitaire inclus » (descriptif à indiquer à votre assureur) est exigée avant l'attribution définitive de la chambre. Cette attestation est à remettre le jour de la rentrée.

- **TARIFS (susceptibles de changer en cours d'année civile)**

Internat en chambre seule : montant annuel 2 376 € (Hors caution récupérable).

(Septembre à Décembre 924.00 € - Janvier à Avril 726.00 € - Mai à Juin 726.00 €)

Internat en chambre double : montant annuel 1 922.40 € (Hors caution récupérable).

(Septembre à Décembre 747.60 € - Janvier à Avril 587.40 € - Mai à Juin 587.40 €)

Caution à verser à l'inscription (uniquement en 1^{ere} année) 155.00 €

- **FACTURATION**

Chaque trimestre est payable d'avance.

- **Des documents appelés « AVIS AUX FAMILLES » sont transmis par courriel aux responsables financiers en septembre, janvier et mai.**

1^{er} trimestre du jour de la rentrée à la veille des vacances de Noël.

2^{eme} trimestre du retour des vacances de Noël à la veille des vacances de printemps.

3^{eme} trimestre du retour des vacances de printemps à la veille des vacances d'été.

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à l'intendance, poste 361.

CAS PARTICULIERS ET OBSERVATIONS

Pour d'éventuels remboursements un RIB devra être collé sur la fiche « intendance » distribuée aux étudiants en début d'année.

Les étudiants de CPGE dont la famille éprouverait des difficultés financières, peuvent s'adresser à l'Intendance ou à la **vie scolaire bâtiment F** pour demander une aide.

SANCTIONS

- Tout manquement de l'étudiant aux règles de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant de la demi-pension et/ou de l'internat.
- Le tarif voté par le conseil d'administration pour le nettoyage des locaux sera exigé dans le cas où l'étudiant n'entreprendrait pas son studio selon les règles de propreté appliquées par le personnel de l'établissement.

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à l'intendance, poste 361.

ACCUEIL DES ELEVES

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'INTENDANCE	HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAISSE	HORAIRES D'OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE
Lundi mardi mercredi jeudi et vendredi 8h00 à 12h00 13h30 à 17h00	Lundi mardi jeudi vendredi 8h00 à 11h 30 13h30 à 16h15	Petit déjeuner : 6h 45 à 7h 45 Déjeuner : 11h15 à 13h 30 Dîner : 18h45 à 19h45

Strasbourg, 06 mai 2022

L'Intendant :

Frédéric WULLSCHLEGER

Le Proviseur :

Sylvain LETHEUX